



## Projet de stratégie mondiale pour la médecine traditionnelle (2025-2034)

### Rapport du Directeur général

1. Dans sa décision WHA76(20) (2023), la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé a prié le Directeur général de prolonger jusqu'en 2025 la Stratégie de l'OMS pour la médecine traditionnelle 2014-2023<sup>1</sup> et d'élaborer, en s'appuyant sur la Stratégie de l'OMS pour la médecine traditionnelle 2014-2023 et en concertation avec les États Membres et les parties intéressées, un projet de nouvelle stratégie mondiale pour la médecine traditionnelle pour la période 2025-2034 et de le présenter pour examen à la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé en 2025, par l'intermédiaire du Conseil exécutif à sa cent cinquante-sixième session.
2. L'OMS continue à suivre de près les problèmes que rencontrent les États Membres dans la réglementation de la médecine traditionnelle, complémentaire et intégrative (MTCI) et dans la recherche sur la MTCI, et est consciente de la nécessité d'étudier les moyens d'intégrer, selon qu'il convient, des services de médecine traditionnelle et complémentaire sûrs et fondés sur des données scientifiques dans les systèmes de santé nationaux et locaux.
3. Le projet de stratégie (voir l'annexe) envisage l'accès universel à des services de MTCI sûrs, efficaces et centrés sur la personne pour la santé et le bien-être de toutes et tous. Il repose sur neuf principes directeurs : fondement scientifique ; démarche holistique et santé ; durabilité et approche « Une seule santé » ; droit à la santé et à l'autonomie ; droits des peuples autochtones ; culture et santé ; soins centrés sur la personne et participation communautaire ; services de santé intégrés ; et équité en santé. Ces principes guideront les États Membres, les partenaires et les parties prenantes ainsi que le Secrétariat de l'OMS dans la mise en œuvre du projet de stratégie.

---

<sup>1</sup> [Stratégie de l'OMS pour la médecine traditionnelle pour 2014-2023](#). Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2013 (consulté le 31 mai 2024).

4. Le projet de stratégie fixe quatre objectifs stratégiques censés aider les États Membres à faire en sorte que la MTCI contribue le plus possible à ce que toute personne puisse jouir du meilleur état de santé et du plus grand bien-être qu'elle est capable d'atteindre : constituer un corpus de données scientifiques ; instaurer des mécanismes de réglementation permettant d'assurer des services de MTCI sûrs et efficaces ; intégrer une MTCI sûre et efficace dans les systèmes de santé ; et optimiser la collaboration intersectorielle.

5. Chaque objectif stratégique se divise en deux orientations comprenant une recherche de grande qualité ; des méthodes de recherche adaptées et un usage rationnel de la technologie ; des mécanismes appropriés de réglementation des produits, des pratiques et des praticiens ; l'intégration dans les systèmes de santé et tout au long de la chaîne de soins et du parcours de vie ; des politiques et des plans d'action intersectoriels pour la protection des savoirs médicaux traditionnels, l'accès à ces savoirs et le partage des avantages découlant de leur utilisation.

6. Le projet de stratégie vise à aider les États Membres à concevoir et à mettre en œuvre des plans stratégiques nationaux en fonction de leurs capacités, de leurs priorités, de leur législation, de leur culture et de la situation qui leur est propre. Il encourage par ailleurs les États Membres à suivre et à évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de leurs plans d'action et à fournir des informations pour l'établissement de rapports mondiaux par l'intermédiaire de l'OMS.

## **Mesures à prendre par le Conseil exécutif**

7. Le Conseil exécutif est invité à examiner le rapport du Directeur général sur le projet de stratégie de l'OMS pour la médecine traditionnelle (2025-2034) et à adopter le projet de décision suivant :

Le Conseil exécutif, ayant examiné le rapport du Directeur général,<sup>2</sup>

A décidé de recommander à la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter le projet de décision suivant :

La Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé, ayant examiné le rapport du Directeur général sur le projet de stratégie de l'OMS pour la médecine traditionnelle (2025-2034),

A décidé :

1) d'adopter le projet de stratégie de l'OMS pour la médecine traditionnelle (2025-2034) ;

2) de prier le Directeur général de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre du projet de stratégie pour la médecine traditionnelle (2025-2034) à l'Assemblée mondiale de la Santé en 2030 et 2034.

---

<sup>2</sup> EB156/16.

## Annexe

# Projet de stratégie de l'OMS pour la médecine traditionnelle 2025-2034

## Introduction

La médecine traditionnelle existe dans les six Régions de l'OMS, sous des formes codifiées ou non codifiées,<sup>1</sup> et est profondément enracinée dans les savoirs traditionnels, les cultures, l'histoire et les territoires. La médecine traditionnelle qui a été adoptée et adaptée au contexte local est appelée « médecine complémentaire » dans certains pays. La Stratégie de l'OMS pour la médecine traditionnelle 2014-2023<sup>2</sup> a défini le contexte de la médecine traditionnelle et complémentaire.

À mesure que les gens seront mieux à même de choisir les soins de santé adaptés à leurs besoins, les services de santé devront être capables de prodiguer des soins centrés sur la personne. Qu'elle soit exercée dans le secteur public ou de manière autonome, la médecine intégrative<sup>3</sup> associant la médecine traditionnelle et complémentaire à la biomédecine est de plus en plus plébiscitée.

En 2017, l'OMS a élargi son champ d'action pour soutenir le secteur en plein essor de la médecine intégrative en adoptant le concept de « médecine traditionnelle, complémentaire et intégrative » (MTCI). Le présent projet de stratégie propose une vision élargie qui englobe la médecine traditionnelle, complémentaire et intégrative, réunissant ainsi ces trois approches pour répondre aux besoins et aux attentes de chaque personne en matière de santé.

Le projet de stratégie a été élaboré dans le cadre d'un vaste processus consultatif ayant pris la forme de consultations mondiales et régionales avec les États Membres, d'une audition publique et de consultations avec un large ensemble de partenaires, y compris des représentants des peuples autochtones.

## Ambition

Un monde où est garanti l'accès universel à des services de MTCI sûrs, efficaces et centrés sur la personne pour la santé et le bien-être de toutes et tous.

---

<sup>1</sup> [Promouvoir l'accès aux technologies médicales et à l'innovation](#). Genève, Organisation mondiale du commerce, Organisation mondiale de la Santé et Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, 2021 (consulté le 22 octobre 2024).

<sup>2</sup> [Stratégie de l'OMS pour la médecine traditionnelle pour 2014-2023](#). Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2013 (consulté le 22 octobre 2024).

<sup>3</sup> Approche interdisciplinaire de la santé et du bien-être qui s'appuie sur des données scientifiques et qui utilise une combinaison de connaissances, de compétences et de pratiques de biomédecine et de médecine traditionnelle et/ou complémentaire.

## Objectif

Faire en sorte que la MTCI contribue le plus possible au meilleur état de santé et au plus grand bien-être que chacun et chacune est capable d'atteindre.

## Principes directeurs

Le projet de stratégie a été élaboré sur la base des principes suivants, qui peuvent aussi guider les États Membres, les partenaires et les parties prenantes dans l'application des mesures proposées, ainsi que l'OMS dans la réalisation de son ambition et de son objectif.

**Fondement scientifique.** Les décisions concernant le recours à la MTCI devraient se fonder sur les meilleures preuves d'innocuité et d'efficacité fournies par la recherche et la pratique, et tenir compte, selon le cas, de facteurs tels que le contexte, l'équité, la faisabilité de la mise en œuvre, l'accessibilité économique, la durabilité et l'acceptabilité pour les parties prenantes.

**Démarche holistique et santé.** La MTCI regroupe différents systèmes médicaux qui abordent la santé de manière holistique. Elle met l'accent sur les connexions à l'intérieur du corps humain et sur la connexion de celui-ci avec l'environnement.

**Durabilité et approche « Une seule santé ».**<sup>4</sup> Les soins de santé devraient expressément contribuer à la durabilité environnementale. La MTCI trouve son origine dans les ressources naturelles, les savoirs médicaux traditionnels, la culture et l'histoire. Elle peut contribuer à préserver la biodiversité en privilégiant le recours à des pratiques durables et à une approche « Une seule santé » pour atteindre les objectifs de développement durable.

**Droit à la santé et à l'autonomie.** La Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé affirme que la santé est un droit humain fondamental. Le droit à la santé exige que les services et produits de santé soient disponibles, efficaces, accessibles, acceptables et de bonne qualité pour toutes et tous, sans distinction. Le droit de prendre des décisions autonomes concernant la santé suppose de bénéficier d'un appui pour faire des choix éclairés.

**Droits des peuples autochtones.** Les peuples autochtones ont le droit d'utiliser leur pharmacopée traditionnelle<sup>5</sup> et de conserver leurs pratiques thérapeutiques, notamment de préserver leurs plantes médicinales d'intérêt vital. Ce projet de stratégie s'inspire de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones<sup>6</sup> et de l'engagement à atteindre les objectifs qui y sont définis, compte tenu de la situation et des priorités nationales des États Membres et des restrictions indiquées à l'article 46.2.

---

<sup>4</sup> [Plan d'action conjoint « Une seule santé » \(2022-2026\)](#). Rome, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2022 (consulté le 22 octobre 2024).

<sup>5</sup> Voir la résolution WHA 76.16 (2023).

<sup>6</sup> Voir la résolution 61/295 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

**Culture et santé.** Savoir qu'il est important de tenir compte, en ce qui concerne les besoins de santé, des préférences, des modes de vie et des croyances culturelles de différentes populations aide à développer des services de santé inclusifs, équitables et culturellement adaptés qui respectent les savoirs médicaux traditionnels et encouragent le dialogue interculturel.<sup>7</sup>

**Soins centrés sur la personne et participation communautaire.**<sup>8</sup> Il s'agit de priorités essentielles pour la prestation de soins de santé de bonne qualité. La MTCI prône des soins personnalisés et respecte les préférences culturelles en suivant une approche inclusive et collaborative qui est en harmonie avec le concept de soins de santé primaires.

**Services de santé intégrés.**<sup>9</sup> Pour obtenir des résultats optimaux, les services de santé doivent être coordonnés sans discontinuité entre les différentes disciplines médicales et doivent faire du bien-être individuel une priorité. L'intégration d'une MTCI sûre, efficace et durable peut contribuer à une démarche qui favorise la santé et le bien-être. Des pratiques scientifiquement fondées, une assurance qualité continue et des mécanismes de réglementation sont indispensables pour bien intégrer la MTCI dans les services de santé.

**Équité en santé.** L'équité est au cœur Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui vise à « ne laisser personne de côté ». La MTCI est exercée de manière équitable, indépendamment de l'âge, du sexe et du genre, du handicap, de la condition socioéconomique, de l'origine ethnique, du lieu de résidence, des connaissances en matière de santé et du développement économique.

## Objectifs stratégiques, orientations et mesures

### Objectif stratégique 1. Constituer un corpus de données scientifiques pour étayer la MTCI

#### Fondement rationnel

Les enquêtes de l'OMS ont montré que la MTCI était largement utilisée, mais aussi qu'il fallait réunir davantage de données sur son innocuité et son efficacité pour étayer son utilisation et son intégration. Si l'on veut exploiter pleinement le potentiel de la MTCI pour améliorer la santé et accroître le bien-être, il est impératif d'investir massivement dans la recherche sur la MTCI et de faire de celle-ci une priorité.

Les technologies numériques et les innovations en matière de santé peuvent améliorer la recherche, les services de santé et l'autoprise en charge dans le domaine de la MTCI, mais elles nécessitent de renforcer et de développer les capacités.

---

<sup>7</sup> [Mesurer le dialogue interculturel : cadre conceptuel et technique](#). Paris, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 2020 (consulté le 22 octobre 2024).

<sup>8</sup> [A vision for primary health care in the 21st century: towards universal health coverage and the Sustainable Development Goals](#). Genève, Organisation mondiale de la Santé, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2018 (consulté le 22 octobre 2024).

<sup>9</sup> Voir [WHO global strategy on people-centred and integrated health services: interim report](#). Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2015 (consulté le 22 octobre 2024).

Compte tenu de la complexité et de la nature pluridisciplinaire de la MTCI, qui est enracinée dans diverses philosophies, il convient d'employer des méthodes de recherche adaptées et d'adopter des modalités adéquates en matière de droits de propriété intellectuelle, dans le cadre d'une collaboration entre les spécialistes de la méthodologie et de la pratique, et entre les chercheurs étudiant la MTCI et les autres chercheurs.

### **Orientation 1.1. Favoriser la recherche de grande qualité sur la MTCI en lui consacrant davantage de ressources**

#### ***Fondement rationnel***

Il faut établir un programme international de recherche sur la médecine traditionnelle qui privilégie les études rigoureuses et à fort impact, et s'entendre sur les principaux moyens de mesure des résultats de la MTCI. Ce programme devrait englober tous les aspects de la MTCI, parmi lesquels les modes de vie sains, la prévention et le traitement des maladies, les médicaments et les interventions, les professions et les pratiques, les services et les systèmes intégratifs, et l'utilisation de la technologie.

De plus, la recherche devrait étudier la façon dont les savoirs médicaux traditionnels peuvent contribuer aux résultats en matière de santé et de bien-être, ce qui suppose d'associer les praticiens traditionnels à la conception des études et de renforcer leurs capacités en matière de recherche tout au long du processus.

#### ***Mesures à prendre par les États Membres***

- Établir un programme national de recherche sur les traitements et les pratiques en MTCI pour stimuler l'innovation, et affecter spécialement des ressources à ces travaux en fonction des priorités nationales, régionales ou mondiales.
- Faire des études scientifiques pour étoffer le corpus de données sur les pratiques sûres et efficaces en MTCI.
- Instaurer un mécanisme ou un système de collecte de données auprès de différentes sources, y compris de données réelles sur la MTCI.
- Soutenir le renforcement des capacités de recherche et favoriser les partenariats avec les instituts de recherche et les organisations internationales pour faciliter l'innovation dans le domaine de la MTCI.
- Promouvoir les méthodes de recherche participative.
- Constituer une base de données exhaustive sur la MTCI qui fournisse des informations utiles pour les politiques et les pratiques en matière de soins de santé.

#### ***Mesures à prendre par les partenaires et les parties prenantes***

- Contribuer à définir les priorités d'un programme national de recherche et d'innovation dans le domaine de la MTCI.
- Soutenir la recherche interdisciplinaire qui s'étend à la MTCI.
- Mener des recherches scientifiques qui facilitent la prise de décisions sur la base de données probantes dans le domaine de la MTCI.

- Investir dans les projets qui visent à renforcer les capacités de recherche et qui associent les praticiens traditionnels à la conception et à la réalisation des travaux de recherche.
- Inclure la recherche sur la MTCl dans les initiatives de recherche en santé en général et dans les synthèses de données.

### **Mesures à prendre par le Secrétariat de l'OMS**

- Élaborer des lignes directrices, des documents techniques et des outils de l'OMS pour la recherche sur la MTCl, ou mettre à jour ceux qui existent déjà.
- Encourager les États Membres et les partenaires à intensifier la recherche sur la MTCl et à établir un programme de recherche exhaustif.
- Encourager les travaux de recherche sur la MTCl qui sont culturellement adaptés, socialement pertinents, inclusifs et participatifs.
- Encourager les États Membres à enregistrer les essais cliniques portant sur la MTCl dans le registre international des essais cliniques en médecine traditionnelle que tient l'OMS.
- Coordonner et promouvoir la collaboration bilatérale et multilatérale entre les États Membres et les partenaires en matière de recherche sur la MTCl.

### **Orientation 1.2. Recenser et étudier les méthodes de recherche adéquates et utiliser le plus rationnellement possible la technologie dans le domaine de la MTCl**

#### ***Fondement rationnel***

Il faut recenser et étudier les méthodes novatrices de recherche sur la MTCl qui sont adaptées aux caractéristiques particulières des savoirs et des pratiques traditionnels, et notamment envisager de recourir à la science de la complexité, à la biologie des systèmes, aux méthodes utilisant les mégadonnées et les données réelles, ainsi qu'à la collaboration interdisciplinaire. Il est également important de déterminer les méthodes de recherche adéquates pour la médecine traditionnelle non codifiée.

Il importe d'utiliser le plus rationnellement possible les technologies de pointe pour élaborer des méthodes appropriées et novatrices de recherche sur la MTCl. Les progrès technologiques peuvent permettre d'améliorer et de compléter les services de MTCl et d'élargir l'accès aux soins, y compris à l'autoprise en charge.

#### ***Mesures à prendre par les États Membres***

- Recenser et étudier les méthodes de recherche novatrices qui sont adaptées aux caractéristiques particulières de la MTCl.
- Catalyser le développement et l'application des technologies numériques dans la recherche sur la MTCl.
- Favoriser la numérisation et l'utilisation de dossiers médicaux électroniques contenant des informations sur les soins de MTCl afin qu'il soit possible de prodiguer des soins de santé complets de manière responsable et conforme à l'éthique.

- Mettre au point des solutions de santé mobile et des services de télésanté et utiliser des technologies de pointe en MTCI, par exemple celles faisant appel à l'intelligence artificielle.
- Recenser et étudier les méthodes de recherche applicables à la médecine traditionnelle non codifiée.

### ***Mesures à prendre par les partenaires et les parties prenantes***

- Contribuer à la mise au point de méthodes de recherche permettant de valider sur les plans éthique et scientifique les approches et les savoirs individualisés en MTCI d'une manière qui soit culturellement adaptée, socialement pertinente et inclusive.
- Mettre au point des applications de santé numérique en collaboration avec les bénéficiaires et les communautés d'utilisateurs de la MTCI pour contribuer à l'offre de soins centrés sur la personne.
- Contribuer au développement ou à la mise en place de systèmes de dossiers médicaux électroniques auxquels les praticiens de MTCI ont accès, et promouvoir l'interopérabilité.

### ***Mesures à prendre par le Secrétariat de l'OMS***

- Contribuer à la mise au point de méthodes de recherche adaptées aux approches complexes, holistiques et individualisées de la MTCI.
- Renforcer les capacités dans le domaine des méthodes de recherche sur la MTCI et des stratégies de collecte de données.
- Mettre au point des outils d'intelligence artificielle spécialement conçus pour la MTCI afin d'exploiter les données complexes auxquelles les décideurs, les praticiens et les consommateurs ont accès.
- Contribuer à intégrer les innovations numériques et technologiques dans la chaîne de soins de MTCI, transformer les données recueillies en connaissances exploitables et adaptées aux besoins des États Membres et proposer des interventions permettant de tirer tout le parti possible de la MTCI.

## **Objectif stratégique 2. Instauration des mécanismes de réglementation appropriés pour pouvoir assurer des services de MTCI sûrs et efficaces**

### **Fondement rationnel**

Des mécanismes de réglementation appropriés de la MTCI sont indispensables pour protéger le public des risques que présentent les produits et services dangereux ou de qualité inférieure. Une approche réglementaire fondée sur les risques convient bien pour la MTCI, car elle permet d'adapter les exigences réglementaires aux différents types de produits ou de services en fonction de leur sécurité et de leur efficacité. Elle suppose de mettre en place des mécanismes participatifs adéquats, des mesures de contrôle de la qualité, des normes et des exigences en matière d'étiquetage, et de veiller à ce que l'utilisation prévue soit justifiée et rationnelle. Les mêmes normes réglementaires strictes doivent s'appliquer aux produits et aux services de MTCI utilisés à des fins médicales afin de garantir leur innocuité, leur qualité et leur efficacité en milieu clinique.



La réglementation s'appliquant aux praticiens de MTCI doit avoir pour premier critère la sécurité des patients. Les praticiens de MTCI ne peuvent pas être considérés comme un groupe homogène ayant le même profil de risque en raison de la diversité des modalités, des méthodes thérapeutiques, des formations, des pratiques et des systèmes de répartition des tâches entre praticiens. Le fait de définir des normes et des étalons communs pour les qualifications, les compétences et la déontologie contribue à garantir que les praticiens ont les connaissances et les compétences nécessaires pour prodiguer des soins sûrs et efficaces.

### **Orientation 2.1. Mettre en place des mécanismes réglementaires adéquats pour que les produits de MTCI soient fabriqués et fournis de manière durable**

#### ***Fondement rationnel***

Les personnes qui choisissent de recourir à la MTCI doivent avoir accès à des produits dont l'innocuité et l'efficacité sont avérées. Pour que les mécanismes réglementant les produits de MTCI soient bien adaptés, il convient de définir et d'adopter des normes et des étalons, de fixer des règles, de faire un travail d'information dans ce secteur d'activité et de garantir la compréhension mutuelle dans la chaîne allant du fournisseur à l'utilisateur final.

L'accès équitable à des produits de MTCI dont l'innocuité, la qualité et l'efficacité sont garanties est l'une des retombées essentielles de mécanismes de réglementation et de contrôle équilibrés. Une collaboration étroite entre les parties prenantes et les organismes de réglementation peut permettre de résoudre les problèmes d'accessibilité économique, de disponibilité et d'inadaptation à la culture locale.

L'élargissement de la collaboration et de la coopération internationales en matière de réglementation permettra de mieux réglementer les produits de MTCI et contribuera à l'établissement de normes uniformes pour une gamme plus large de produits et dans un plus grand nombre d'endroits.

#### ***Mesures à prendre par les États Membres***

- Dans le cadre de consultations et de partenariats judicieux, établir des normes et des étalons pour les produits de MTCI afin de garantir l'offre de produits sûrs, de bonne qualité et efficaces.
- Étudier les approches qui aident à prendre des décisions sur la base de données scientifiques pour réglementer les produits de MTCI en tenant compte des principes de confiance et de reconnaissance.<sup>10</sup>
- Envisager d'évaluer les produits de MTCI selon une méthode fondée sur les risques afin de s'assurer que l'usage pour lequel ils sont indiqués est approprié.
- Imposer des restrictions à l'utilisation d'espèces menacées pour les produits à usage médical en exerçant un contrôle réglementaire strict, conformément aux conventions internationales et à la législation nationale applicables.

---

<sup>10</sup> [Bonnes pratiques de confiance réglementaire dans le domaine des produits médicaux : principes de haut niveau et considérations](#). Annexe 10, Série de rapports techniques de l'OMS, N° 1033, 2021 (consulté le 22 octobre 2024).

- Inciter à suivre des pratiques durables pour la production, la distribution, l'utilisation et l'élimination des produits de MTCI qui contribuent à la préservation et à la reproduction des espèces menacées.
- Participer à des accords internationaux de coopération dans le domaine de la réglementation tels que le réseau OMS de Coopération internationale sur la réglementation des plantes médicinales.

### ***Mesures à prendre par les partenaires et les parties prenantes***

- Encourager les différentes parties prenantes à participer à l'élaboration de mécanismes de réglementation des produits de MTCI.
- Dispenser des formations sur les critères, les normes et les étalons s'appliquant aux produits de MTCI, ou y participer.
- Concourir à ce que la publicité et la promotion soient conformes à l'éthique pour éviter toutes allégations trompeuses au sujet de la MTCI.
- Les fabricants et les praticiens devraient coopérer et participer aux systèmes de contrôle et de surveillance mis en place pour gérer les risques liés aux produits de MTCI.
- Les fabricants doivent respecter les exigences en matière de biodiversité et de conservation des espèces lors de la fabrication et de la distribution des produits de MTCI.

### ***Mesures à prendre par le Secrétariat de l'OMS***

- Définir des normes pour les médicaments à base de plantes sous la forme d'une pharmacopée internationale et de documents similaires.
- Élaborer des lignes directrices, des documents techniques et des outils – ou mettre à jour ceux qui existent déjà – pour soutenir les mécanismes de réglementation des produits de MTCI, y compris une évaluation de ces produits d'après les risques dans les États Membres.
- Mettre au point une terminologie normalisée et une classification internationale des produits de MTCI.
- Renforcer le réseau OMS de Coopération internationale sur la réglementation des plantes médicinales.

## **Orientation 2.2. Mettre en place des mécanismes adaptés de réglementation des pratiques et des praticiens de MTCI**

### ***Fondement rationnel***

Les cadres réglementaires doivent être adaptés aux différents types de pratiques et de praticiens de MTCI. Ils doivent également concorder avec les politiques en matière de MTCI de façon à contribuer à la préservation et au développement de savoirs et de pratiques sûrs et efficaces, tout en évitant leur détournement.

Les autorités de réglementation doivent également envisager de définir – en fonction des objectifs du système de santé, des profils de risque et de la capacité réglementaire dans le contexte local – des normes appropriées pour les programmes de formation, les diplômes et les autorisations d'exercer afin de garantir que les praticiens de MTCI ont les connaissances et les

compétences nécessaires pour dispenser des soins sûrs et efficaces. Une réglementation équilibrée contribue à la collaboration interprofessionnelle et à la bonne coordination des services dans l'ensemble des systèmes de santé et de protection sociale, et concourt ainsi à une approche holistique et intégrée des soins centrés sur la personne.

### ***Mesures à prendre par les États Membres***

- Établir des mécanismes de réglementation appropriés, ou renforcer ceux qui existent déjà, pour promouvoir des pratiques de MTCI sûres et efficaces, tout en tenant compte de leur diversité.
- Définir des normes de qualité appropriées pour les préparations médicinales préparées par les praticiens de MTCI.
- Élaborer des normes, des lignes directrices et des codes déontologiques pour promouvoir des pratiques responsables en MTCI.
- Adopter les critères de référence de l'OMS ou s'y référer pour définir des exigences minimales en matière de formation, y compris des principes d'éthique pour les praticiens de MTCI.
- Définir des exigences en matière de formation des praticiens de MTCI, y compris de formation continue.
- Recueillir des données sur les personnels de santé exerçant la MTCI, les analyser et les utiliser pour une meilleure planification et une plus grande responsabilisation.

### ***Mesures à prendre par les partenaires et les parties prenantes***

- Promouvoir un dialogue entre les associations de professionnels de la MTCI et les autorités de réglementation au sujet des normes s'appliquant à la formation, aux pratiques et aux praticiens.
- Encourager les organismes de réglementation, les établissements de formation et les organisations professionnelles à contribuer au recueil, à l'analyse et à l'utilisation de données nationales et locales sur les personnels de santé pour une meilleure planification et une plus grande responsabilisation.
- Soutenir la recherche sur l'impact qu'ont les systèmes de réglementation sur la sécurité des patients et les résultats sanitaires dans la population.

### ***Mesures à prendre par le Secrétariat de l'OMS***

- Élaborer un cadre international de classification et de compétences pour les praticiens de MTCI et donner des conseils techniques aux pays.
- Définir des critères de référence en matière de MTCI ou mettre à jour ceux que l'OMS a déjà établis.
- Améliorer les données portant sur les personnels du secteur de la MTCI en enregistrant régulièrement de nouvelles données sur le portail OMS des comptes nationaux des personnels de santé, complétées par d'autres enquêtes et rapports.

- Faciliter l'échange d'informations entre les États Membres et les partenaires sur les approches suivies en matière de réglementation des pratiques et des praticiens de MTCl dans différents contextes, et sur les enseignements tirés de ces approches.

### **Objectif stratégique 3. Intégrer des services de MTCl sûrs et efficaces dans les systèmes de santé**

#### **Fondement rationnel**

L'intégration d'une MTCl sûre et efficace dans les systèmes de santé contribuera dans une large mesure à réorienter les services de santé.<sup>11</sup> La MTCl peut être intégrée dans tous les éléments constitutifs du système de santé, à tous les niveaux de soins, tout au long de la chaîne de soins et du parcours de vie, conformément à la déclaration politique issue de la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2023.<sup>12</sup>

Les soins de santé primaires<sup>13</sup> sont un des fondements de la couverture sanitaire universelle et un point d'entrée naturel pour l'intégration de la MTCl.

#### **Orientation 3.1. Inclure des services de MTCl sûrs et efficaces dans les cadres et les politiques sanitaires au niveau national et local pour intégrer une MTCl sûre et efficace dans les systèmes de santé**

##### ***Fondement rationnel***

Les engagements politiques et les cadres directeurs sont essentiels pour la bonne intégration de la MTCl dans des services de santé sûrs, efficaces, efficaces, bien coordonnés et dotés de ressources suffisantes par les pouvoirs publics.

Les cadres directeurs pour la formation professionnelle et la communication sont également essentiels pour une bonne intégration, en particulier au niveau des établissements d'enseignement. En prenant dûment en considération et en formant les praticiens de MTCl et de biomédecine, on favorise la compréhension mutuelle, le respect, la communication, la collaboration et l'intégration.

##### ***Mesures à prendre par les États Membres***

- Déterminer si et de quelle façon l'intégration d'une MTCl sûre et efficace dans les systèmes de santé nationaux et locaux peut contribuer à réorienter les systèmes et les services de santé pour qu'ils s'inscrivent dans une démarche plus holistique.
- Reconnaître le rôle que peut jouer la MTCl en tant que partie intégrante des services de santé et l'inclure dans les éléments constitutifs des cadres, des politiques et des plans sanitaires nationaux de manière à l'intégrer à tous les niveaux du système de santé.

---

<sup>11</sup> Voir le document A69/39.

<sup>12</sup> Voir la résolution 78/4 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

<sup>13</sup> *Traditional and complementary medicine in primary health care*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2018 (consulté le 22 octobre 2024).

- Établir des mécanismes d'assurance de la qualité, de contrôle de l'innocuité et d'évaluation des résultats des services et des produits de MTCI.
- Favoriser l'intégration de la formation en médecine traditionnelle et complémentaire et de la formation en biomédecine.

### ***Mesures à prendre par les partenaires et les parties prenantes***

- Soutenir l'élaboration d'un cadre ou d'une politique nationale qui accorde la priorité à la santé et au bien-être et qui prévoit que les praticiens de médecine traditionnelle et complémentaire et de biomédecine collaborent entre eux et assurent des services de santé coordonnés.
- Encourager les établissements de formation en médecine traditionnelle et complémentaire et en biomédecine à intégrer leurs programmes d'études pour promouvoir la collaboration interprofessionnelle.
- Les établissements d'enseignement doivent envisager de créer et de maintenir des départements de MTCI.

### ***Mesures à prendre par le Secrétariat de l'OMS***

- Élaborer des orientations sur l'intégration d'une MTCI sûre et efficace dans les systèmes de santé nationaux.
- Organiser des activités pour seconder les États Membres dans l'intégration de la MTCI, son contrôle et son évaluation.
- Aider les États Membres à créer des programmes institutionnels d'enseignement des savoirs et des compétences adéquats en médecine traditionnelle et complémentaire dans les écoles de biomédecine et vice versa.

## **Orientation 3.2. Favoriser l'intégration de services de MTCI sûrs et efficaces tout au long de la chaîne de soins et du parcours de vie**

### ***Fondement rationnel***

Des travaux de recherche de plus en plus nombreux attestent le potentiel de la MTCI tout au long de la chaîne de soins, notamment dans les domaines de la promotion de la santé, de la prévention et du traitement des maladies, de la réadaptation et des soins palliatifs. À cet égard, il est essentiel d'examiner les données sur l'impact qu'ont des services de MTCI sûrs et efficaces.

Les services de santé sont réellement intégrés quand la biomédecine et la médecine traditionnelle et complémentaire agissent en harmonie, y compris dans le parcours clinique, et offrent ainsi aux utilisateurs les soins dont ils ont besoin, sans discontinuité, grâce au respect mutuel et à la coordination entre praticiens, pour atteindre l'objectif commun : la prestation de soins centrés sur la personne.

### ***Mesures à prendre par les États Membres***

- Étudier, recenser, concevoir et appliquer les modèles d'intégration de la MTCI convenant le mieux, en particulier au niveau des soins primaires.
- Utiliser les orientations de l'OMS sur les modèles et les pratiques d'intégration efficaces.

- Promouvoir une documentation normalisée sur la MTCI, et prôner notamment une utilisation plus large et intensifiée de la Famille OMS des classifications internationales liées à la santé pour pouvoir recueillir et établir des données sur la MTCI.
- Mettre en place des mécanismes de financement durable pour financer les initiatives d'intégration de la MTCI.
- Élaborer des directives cliniques et définir des parcours de soins comprenant des méthodes de MTCI pour des problèmes de santé donnés et pour certaines étapes de la vie.
- Intégrer une MTCI sûre et efficace tout au long de la chaîne de soins et du parcours de vie dans les ensembles de services de santé essentiels et dans la liste nationale des médicaments essentiels.
- Développer la formation théorique et pratique des professionnels de la santé aux pratiques de MTCI, aux questions de sécurité et aux interactions potentielles avec les traitements biomédicaux.
- Publier du matériel pédagogique et des informations expliquant les modalités de la MTCI, ses avantages et ses risques, y compris pour les bonnes méthodes d'autoprise en charge.

#### ***Mesures à prendre par les partenaires et les parties prenantes***

- Contribuer à l'intégration d'une MTCI sûre et efficace tout au long de la chaîne de soins et du parcours de vie.
- Contribuer à la réalisation d'évaluations régulières de l'intégration.
- Promouvoir la recherche et l'inclusion de prestations de MTCI sûres et efficaces tout au long de la chaîne de soins et du parcours de vie.

#### ***Mesures à prendre par le Secrétariat de l'OMS***

- Réaliser des enquêtes et diffuser des informations sur les modèles d'intégration recensés.
- Faciliter l'intégration en apportant un soutien technique et stratégique aux États Membres en fonction de leurs besoins.
- Définir des indicateurs standardisés pour mesurer l'accès aux pratiques de MTCI, leur couverture et leur utilisation, et pour évaluer leur sécurité et leur efficacité.
- Continuer de mettre au point et de promouvoir la série de documents techniques de l'OMS sur la MTCI pour concourir à son intégration, y compris sur l'autoprise en charge.
- Constituer un réseau mondial de centres cliniques de référence en matière de MTCI pour recueillir des données et exercer un suivi sur la base de la Famille OMS des classifications internationales.
- Faciliter l'échange d'informations entre les États Membres, les partenaires et les parties prenantes pour favoriser la collaboration en matière d'intégration.

## **Objectif stratégique 4. Optimiser la valeur intersectorielle de la MTCI et autonomiser les communautés**

### **Fondement rationnel**

Les connaissances sur lesquelles s'appuie la MTCI, ses caractéristiques et sa valeur singulière font d'elle une démarche holistique permettant d'aborder les problèmes sous différents aspects – la santé, la culture, l'environnement, les facteurs sociaux et économiques – en faisant appel à une vaste panoplie de savoirs et de pratiques. Les politiques et les approches permettant de faire un bon usage de la MTCI consistent notamment à exploiter son potentiel dans les services de santé et dans l'autoprise en charge.

En tirant parti des caractéristiques de la MTCI tout en mobilisant les communautés et les parties prenantes, on peut exploiter son potentiel dans tous les secteurs, guider la gouvernance et orienter les approches sociétales de telle sorte qu'elle contribue le plus possible à la santé, à l'avènement de sociétés du bien-être, à l'approche « Une seule santé » et à la réalisation des objectifs de développement durable.

### **Orientation 4.1. Inclure la MTCI dans les politiques et les plans d'action intersectoriels pour la santé, les sociétés du bien-être, l'approche « Une seule santé » et les objectifs de développement durable**

#### ***Fondement rationnel***

La promotion des concepts, des savoirs et des pratiques de la MTCI contribuera à l'intégration de la santé humaine, animale et environnementale. Le riche patrimoine culturel et la diversité des traditions et des principes thérapeutiques de la MTCI véhiculent une vision positive de la santé qui s'intéresse à la personne dans son ensemble et enrichit l'arsenal thérapeutique.

Le fait de reconnaître qu'elle contribue à plusieurs objectifs de développement durable devrait amener à accorder un rôle plus important à la MTCI dans la réalisation des cibles dont ces objectifs sont assortis. Cette démarche nécessite une coordination et une collaboration entre de nombreux secteurs intervenant non seulement dans les soins de santé, mais aussi dans d'autres domaines tels que la culture, l'éducation, l'agriculture, l'environnement, la propriété intellectuelle, le commerce, la protection économique et sociale.

#### ***Mesures à prendre par les États Membres***

- Établir une collaboration intersectorielle dans le domaine des soins de santé pour l'avènement de sociétés du bien-être et pour le développement durable.
- Collaborer avec les organisations internationales, les organismes régionaux, les pays voisins et les parties prenantes pour faire profiter chacun d'entre eux des meilleures pratiques et des bilans d'expérience en matière de MTCI.
- Protéger la biodiversité et l'environnement conformément aux obligations internationales, tout en contribuant à un approvisionnement durable en matières premières permettant de fabriquer des produits de MTCI de bonne qualité.
- Préserver les pratiques traditionnelles en organisant un dialogue interculturel qui facilite l'échange de connaissances entre les différents systèmes de santé.

- Promouvoir un mode de vie sain et la préservation de l'environnement selon une démarche holistique et sur la base des savoirs médicaux traditionnels, et faire en sorte que les concepts, les savoirs et les pratiques de la MTCI soient mieux compris.

### ***Mesures à prendre par les partenaires et les parties prenantes***

- Faciliter la coordination intersectorielle en générant des données et en prenant en compte les concepts, les savoirs et les pratiques de la MTCI.
- Promouvoir les concepts holistiques de la MTCI dans les stratégies et les politiques.
- Contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action conjoint « Une seule santé ».
- Sensibiliser les parties prenantes aux conceptions holistiques de la santé et du bien-être en MTCI.

### ***Mesures à prendre par le Secrétariat de l'OMS***

- Aider les États Membres à instaurer des dispositifs de collaboration intersectorielle pour faire en sorte que la MTCI contribue davantage à la bonne santé des sociétés.
- Faciliter le dialogue intersectoriel pour contribuer à l'approche « Une seule santé » en favorisant la synergie entre les praticiens de MTCI et les autres parties prenantes.
- Organiser des programmes de formation mondiaux/régionaux pour les parties prenantes dans le but de promouvoir la MTCI et ses liens avec l'approche « Une seule santé ».
- Assurer la liaison avec l'ensemble du système des Nations Unies et promouvoir les initiatives intersectorielles d'échange d'informations sur la MTCI et de collaboration.
- Tenir compte des savoirs médicaux traditionnels dans la mise en œuvre du Plan d'action conjoint « Une seule santé ».
- Créer une bibliothèque de la MTCI qui renvoie aux sources d'information existantes ou qui en instaure de nouvelles pour permettre l'échange de connaissances.

## **Orientation 4.2. Élaborer des approches et des modèles inclusifs pour l'accès aux savoirs médicaux traditionnels et pour leur protection, ainsi que pour le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces savoirs**

### ***Fondement rationnel***

Tous les dépositaires des savoirs médicaux traditionnels ont intérêt à ce que leurs savoirs soient correctement protégés. Il convient d'élaborer des approches et des modèles inclusifs pour l'accès aux savoirs médicaux traditionnels et pour le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

Ces approches et modèles doivent s'inspirer de la Convention sur la diversité biologique, du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages, du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et du Traité de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés.



### ***Mesures à prendre par les États Membres***

- Élaborer des cadres directeurs pour les savoirs médicaux traditionnels.
- Établir des lignes directrices pour le recensement et l'enregistrement des savoirs médicaux traditionnels et des pratiques qui leur sont associées.
- Favoriser l'apprentissage intergénérationnel pour préserver les savoirs médicaux traditionnels et les transmettre aux générations futures, faciliter leur recensement par les praticiens traditionnels et créer des bases de données sur ces savoirs.
- Promouvoir la collaboration pour l'échange d'informations sur les meilleures pratiques, les politiques et les bilans d'expérience concernant les savoirs médicaux traditionnels.
- Faciliter la mise au point de technologies permettant de mieux préserver la biodiversité pour garantir la pérennité des plantes médicinales et des banques de semences.

### ***Mesures à prendre par les partenaires et les parties prenantes***

- Participer à l'élaboration de cadres directeurs pour les savoirs médicaux traditionnels.
- Contribuer au renforcement des moyens permettant de protéger les savoirs médicaux traditionnels et d'empêcher leur éventuel détournement.
- Proposer des modèles d'accès et de partage des avantages servant de systèmes d'incitation et de protection des savoirs médicaux traditionnels.

### ***Mesures à prendre par le Secrétariat de l'OMS***

- Renforcer la coordination et la collaboration avec les autres entités du système des Nations Unies et les organisations compétentes pour traiter des questions relatives aux savoirs médicaux traditionnels.
- Organiser des programmes de formation pour renforcer les capacités des États Membres dans le domaine des savoirs médicaux traditionnels.
- Sensibiliser la communauté scientifique aux questions d'éthique et à la nécessité de respecter les droits relatifs aux ressources génétiques utilisées dans les savoirs médicaux traditionnels.
- Créer des programmes d'échange d'informations sur les approches et les modèles appropriés à adopter concernant les savoirs médicaux traditionnels.

## **Mise en œuvre du projet de stratégie**

### **Observations générales sur la mise en œuvre**

Les principes directeurs du projet de stratégie guident également sa mise en œuvre. Pour que les objectifs soient plus facilement atteints, il convient de suivre la mise en œuvre de la stratégie et d'en rendre compte régulièrement. Un examen à mi-parcours des progrès accomplis par les États Membres par rapport aux objectifs et aux orientations, programmé en 2030, peut aider à déterminer s'il est nécessaire de modifier la stratégie pour mieux l'adapter aux besoins des pays.

## Suivi, mesure des résultats et rapports

Le suivi, la mesure des résultats et les rapports servent principalement à s'assurer que la stratégie est mise en œuvre de façon adéquate, à mesurer les avancées et à adapter la stratégie, si nécessaire. Le rôle de l'OMS à cet égard est le suivant :

- seconder les États Membres dans la mise en œuvre et l'adaptation de la stratégie au niveau national, y compris dans la conception et la mise au point d'indicateurs nationaux ;
- organiser des ateliers et des études de terrain dans les États Membres de toutes les Régions pour recueillir et échanger des données d'expérience permettant de tirer des bilans de la mise en œuvre ;
- faire rapport à l'Assemblée de la Santé en 2030 et 2034 sur la mise en œuvre de la stratégie pour suite à donner et prise de décisions fondées sur des enquêtes récentes de l'OMS.

---